

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 35
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le jeudi 17 novembre à 8h15, le Conseil Municipal de la commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur GIRARD Stéphane, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Édouard BOS, Marc PARISSET,

ABSENTS :

Michel JORCIN, Patrick HUSTACHE

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Tarification eau potable et montant de la redevance de *pollution domestique* (agence de l'eau)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de fixer les montants du forfait de l'eau potable et de la redevance *pollution domestique* pour effectuer la facturation forfaitaire du service d'eau potable.

Le montant de la redevance *pollution domestique* est voté par les instances de bassins au montant de 0,29 €/m³ pour la période 2015-2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir ce montant et de maintenir le montant du forfait à 50,00 € par consommateur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient les montants proposés.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

